

Les exportations sont attribuées au pays de consignation, même si ce pays ne possède pas de port de mer. Le pays de consignation est celui que les marchandises exportées au Canada doivent finalement atteindre, sans interruption de transit autre que les transbordements inévitables.

Discordances entre les statistiques commerciales du Canada et celles d'autres pays.—Les statistiques des exportations canadiennes concordent rarement avec celles des importations de ses clients, et des différences semblables se constatent au sujet des importations canadiennes. Plusieurs facteurs contribuent à ces discordances parmi lesquelles sont les suivantes:—

1. Différences quant aux méthodes d'évaluation au Canada et celles d'autres pays, et qui peuvent présenter plusieurs aspects différents:—

a) Les exportations canadiennes sont généralement indiquées sur une base f. à b., c'est-à-dire que les frais de transport, du point initial de consignation au point de destination, sont exclus. Plusieurs pays évaluent leurs importations sur une base c.a.f., ce qui comprend les frais de transport. Les importations canadiennes sont évaluées au prix courant raisonnable en vigueur au point d'exportation du pays consignateur. D'autres pays peuvent inclure le transport jusqu'au point de sortie. Par exemple, l'évaluation américaine du charbon expédié au Canada est toujours sensiblement plus élevée que l'évaluation correspondante de l'importation au Canada.

b) Les évaluateurs des douanes peuvent établir des estimations arbitraires sur certaines denrées en vue d'obtenir des revenus de douane plus élevés ou de protéger le marché domestique du dumping. Cet état de choses est nécessairement la source de discordances entre les chiffres des deux pays.

c) L'équilibre instable des devises entre les pays peut introduire un nouvel élément de variation. Le pays exportateur peut adopter un taux et l'importateur, un autre.

2. L'élément de temps joue un rôle important dans les exportations canadiennes, surtout quand il s'agit de marchandises en vrac expédiées vers d'autres continents. Il y a toujours des quantités de marchandises en mouvement au début ou à la fin de toute période de commerce et elles influent sur la comparabilité entre les deux pays pour la même période de temps.

3. La principale cause de discordance entre la valeur enregistrée des exportations canadiennes et les chiffres correspondants du pays importateur est due à ce que les exportations canadiennes sont classées géographiquement selon le consignataire, qui n'est pas nécessairement l'ultime destinataire. Ainsi, il est possible d'après les registres canadiens qu'une exportation soit consignée à un pays intermédiaire; le destinataire ultime recevant des marchandises à titre d'importations pour la consommation peut les enregistrer comme importations provenant d'un pays intermédiaire ou du Canada. En dépit de ces difficultés, la classification selon le consignataire est l'unique méthode satisfaisante de classer les exportations sur une base géographique. Très souvent, l'exportateur ne connaît pas, au moment de les expédier, la destination ultime des marchandises et la nécessité de hâter la publication des statistiques restreint la source de renseignements à la facture d'exportation et à celle de la douane. L'expéditeur ne possède pour tout renseignement précis que le nom du pays consignataire immédiat. En outre, les denrées telles que le blé peuvent changer de propriétaire et même de destination pendant leur transit du Canada.

Par conséquent, il incombe au pays importateur d'effectuer le rapprochement. Il est le seul en mesure de fournir la documentation propre à renseigner sur l'itinéraire des marchandises depuis le pays d'origine jusqu'à la destination ultime.

Il s'est produit, en octobre et novembre 1946, un exemple de l'erreur qu'entraîne la classification selon le consignataire. Du blé d'une valeur de \$17,500,000 a été expédié aux Etats-Unis en vue de sa réexpédition éventuelle au Royaume-Uni ou ailleurs, sans qu'il y en ait de consommé aux Etats-Unis. Au moment de l'expédition, aucun détail relatif à sa destination ultime n'était disponible et le blé est inscrit dans les rapports commerciaux sous la rubrique des exportations aux Etats-Unis.

Importations en provenance du Royaume-Uni.—Les statistiques publiées des importations canadiennes destinées à la consommation ont toujours compris plusieurs articles d'un caractère non commercial. Ces articles ne furent jamais abondants au cours de l'avant-guerre, mais depuis 1939, leur incorporation dans la valeur globale des importations, du Royaume-Uni en particulier, tend à dénaturer les chiffres publiés. La distinction entre les importations commerciales et non commerciales n'est pas toujours facile à établir, mais trois items ont pu être isolés:

a) "Articles à l'usage de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation impériales". Ces importations comportent presque entièrement du matériel de guerre de diverses sortes pour fins d'expérimentation, d'exercice militaire et pour utilisation au Canada par le gouvernement du Royaume-Uni. La valeur attribuée aux articles importés à ce titre est nominale et aucun droit de douane n'a été payé.